

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 05/2022/CBM  
(Séance publique)**

Le **25/04/2022 à 11 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

**ACHEVEMENT ET EQUIPEMENT DE L'ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE BENI MELLAL**

**Lot : Deuxième tranche des travaux de finition de l'abattoir intercommunal de Beni Mellal**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Beni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'acquisition des documents techniques est fixée à la somme de : **Cent (100,00) Dirhams**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **200.000,00 (Deux cent milles) Dirhams TTC**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **Treize million neuf cent quatre vingt douze mille six cent (13.992.600,00) Dirhams TTC**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jomada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés publics de la commune de Beni Mellal.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article 9 du Règlement de la Consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc : ils doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises dans le secteur, classe minimale et qualifications exigées suivants :

<u>Secteur</u>	<u>Classe minimale</u>	<u>Qualifications exigées</u>
<b>J</b>	<b>1</b>	<b>J1</b>
<b>M</b>	<b>3</b>	<b>M1</b>
	<b>3</b>	<b>M4</b>
<b>O</b>	<b>2</b>	<b>O1</b>

- Pour les concurrents non installés au Maroc : ils doivent présenter le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

**Le président de la commune de Beni Mellal**

  
Le Président de la Commune  
de Beni Mellal  
Signé: Ahmed BADRA